ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : StylDev

Adresse : 8 rue Fernand Guérin
Saint-Georges-lès-Baillargeaux 86130

☏ : 07 80 40 68 82

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : Durand — Prénom : Solal

Né(e) le : 21/01/2006 — Sexe : F (M)

Adresse : 5 rue de Provence, Poitiers 86000

☏ : 07 67 70 21 33 — Mél : solal.drd@gmail.com

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option **SISR** (**SLAM**)

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : **Du** 05/01/2026 **au** 13/02/2026.

Représentant une **durée totale** de .....6 semaines..... nombre de semaines / ~~de mois~~

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutive ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutive ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de .....0.....euros.

***L'attestation de stage** est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants **dont le stage a été gratifié** la possibilité de faire valider celui-ci dans la **limite de deux trimestres**, sous réserve du versement d'une cotisation. **La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années** suivant la fin du stage et sur **présentation obligatoire de l'attestation de stage** mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)*

Fait à Saint Georges ..... le 09 / 03 / 2026

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Romaric THIBAULT FERRAND,
Dirigeant